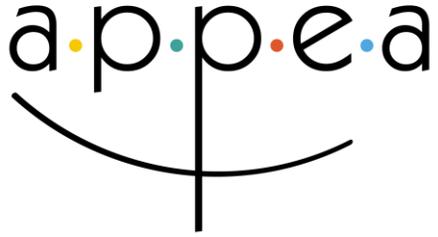


Violences conjugales et grossesse : mieux les repérer pour protéger la mère et l'enfant



ASSOCIATION
DE PSYCHOLOGIE ET PSYCHOPATHOLOGIE
DE L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

WEBINAIRE

Mardi 1^{er} juillet 2025

18h00 – 19h00



Elsa Bertagnolio

Psychologue clinicienne spécialisée en psychotraumatologie et victimologie - Maison des Femmes CH Delafontaine Saint Denis 93 ; Évaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI) auprès du tribunal Judiciaire de Paris



Karin Teepe

Psychologue, thérapeute familiale systémicienne (problématiques liées aux traumatismes) ; superviseure et formatrice ; Evaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI) auprès du Tribunal Judiciaire de Paris

Violences conjugales et grossesse : mieux les repérer pour protéger la mère et l'enfant

Mardi 1^{er} juillet 2025

**Webinaire enregistré pour accès en replay le lendemain.
Le pdf du support Powerpoint également disponible en ligne sur
www.appea.org**

Rappel : nous ne pouvons pas délivrer d'attestation de formation ou de suivi pour ce format de webinaire gratuit. Notre conseil, si nécessaire pour votre service, votre CPF ou votre employeur : enregistrer le mail info de connexion et faire une capture d'écran durant le webinaire.

Violences conjugales et grossesse : mieux les repérer pour protéger la mère et l'enfant

Mardi 1^{er} juillet 2025

**Vos remarques, vos commentaires professionnels
et vos questions aux intervenants à écrire dans le volet
Discussion.**

**Reprise ou synthèse faite par
Vincent Amelot et coll.
et présentée en 2^{ème} partie après l'exposé court**

Assurez-vous dans la fenêtre de discussion que vos messages sont bien adressés « A tout le monde » (et non juste « Hôtes et panélistes »)

INTRODUCTION

La violence peut être présente avant la grossesse et s'y poursuivre, ou faire son apparition au cours de cette période. Dans la très grande majorité des cas, la violence se poursuivra après la naissance de l'enfant.

Par ailleurs, le contexte dans lequel se déroule la grossesse peut aussi faire augmenter la violence entre les conjoints. Par exemple, si la grossesse était imprévue ou constitue une source importante de stress, cela peut contribuer à créer une atmosphère tendue au sein du couple.

Les professionnels de la santé (sage-femmes, médecins, psychologues, assistants sociaux...) jouent tous un rôle essentiel pour le dépistage, le repérage des violences conjugales durant cette période de protéger la mère et son enfant à naître.

La grossesse est une période lors de laquelle on observe une intensification des violences

Le rôle de chaque professionnel est donc **ESSENTIEL** dans le repérage des violences = comment dépister ?
et vers qui orienter ?

En 2008, Dr Muriel Salmona, psychiatre-psychothérapeute, rappelle les éléments suivants, dans un Article pour la revue L'Observatoire sur grossesse et violences conjugales : impact sur l'enfant :

- De nombreuses études montrent que si la grossesse peut, chez certaines femmes subissant des violences conjugales, être une période d'accalmie, elle peut au contraire être **un facteur déclenchant pour 40 % des femmes enceintes qui ont été maltraitées par leur partenaire (enquête canadienne de 1993) ou un facteur aggravant, si les violences conjugales préexistaient à la grossesse, avec une violence qui empirent pour près des 2/3 des femmes et avec 4 fois plus de femmes signalant de très mauvais traitements (coups, étranglement, menaces avec armes, agressions sexuelles) par rapport aux violences conjugales en général.**
- Ces violences qui s'exercent lors de la grossesse vont avoir de graves conséquences sur la santé physique et psychique de la mère, sur celle de l'enfant à venir et sur l'intégrité du lien mère-enfant après la naissance et ce d'autant plus, que **dans la presque totalité des cas (90 %), les violences continuent dans les mois qui suivent la naissance.**

Les femmes qui témoignent notent **un changement de leur compagnon**, elles décrivent un homme qui « devient méconnaissable », « comme un monstre », qu'il n'est « plus lui-même », que « plus rien ne peut ni l'arrêter, ni le raisonner », toutes ont été sidérées, terrorisées par cette violence inouïe, inexplicable qui s'abattait sur elles, souvent sur leur ventre, sur leurs organes génitaux, attaquant de façon précise leur maternité.

Car c'est bien la mère et l'enfant à venir qui sont visés par cette rage destructrice.

Selon Salmona :

L'homme violent ne supporte pas que sa compagne soit enceinte, que cette grossesse soit non désirée par lui ou qu'elle soit paradoxalement désirée, cette situation génère chez lui une grande angoisse qu'il va s'autoriser à calmer par une conduite dissociante, il va "disjoncter" et s'anesthésier en étant violent.

Lorsque l'enfant paraît

À la naissance **le nouveau-né va être doublement en danger**, directement par la violence de son père qui peut fréquemment s'abattre sur lui (dans 3/4 des cas), sa présence, ses pleurs réveillant la aussi la mémoire traumatique du père.

De plus le nouveau-né va développer lui aussi une mémoire traumatique liée aux violences auxquelles il est exposé, avec des risques de développer plus tard de nombreux troubles psychotraumatiques.

Salmona rappelle que ces enfants exposé(e)s aux violences ont plus de risque:

- D'être victime d'accidents
- De présenter des troubles du comportements (10 à 17 fois plus que des enfants dans un foyer sans violence)
- De présenter des comportements agressifs vis à vis des autres enfants (50% des jeunes délinquants ont vécu dans un milieu familial violent dans l'enfance).

Avec aussi une augmentation des conduites agressives, des conduites à risque, des conduites délinquantes et des troubles psychiatriques à l'âge adulte (Rossman, 2001).

Enfin le risque de reproduire à nouveau des violences conjugales ou d'en être victime.

La grossesse est une période à risques : Besoin d'un dépistage systématique

La grossesse est une période de vulnérabilité particulière, les études montrent :

- **Début et/ou intensification des violences pendant la grossesse**
 - **Bouleversements psychiques avec amnésie traumatique**
 - **Projection dans la parentalité, l'arrivée de l'enfant renvoie à sa propre histoire**
- La grossesse est une période particulièrement vulnérable pour les femmes victimes de violence conjugale.
Selon le contexte fourni, environ 1 femme sur 10 en Amérique du Nord rapporte avoir subi des actes violents de la part de leur conjoint autour de cette période.
- La violence peut être présente avant la grossesse, se poursuivre pendant celle-ci, ou apparaître durant cette période. Dans la majorité des cas, la violence se poursuit après la naissance de l'enfant.

Suite ...

- **Les violences conjugales s'attisent ou débutent particulièrement au moment où le couple attend un enfant.**
- Le conjoint violent ne supporte généralement ni la perspective d'une troisième personne dans le foyer ni le fait que la femme devienne le centre des attentions de l'entourage.
- La femme se décentre de lui pour se tourner sur elle même
- **Une femme enceinte, dans un état vulnérable, est moins apte à se défendre.**

Conséquences des violences lors de la grossesse

CONSEQUENCES MEDICALES :

- Grossesse pathologique en lien avec pathologies antérieures induites par des violences subies
- Traumatismes et lésions physiques affectant la grossesse
- Fausses couches
- **Hyperemesis gravidarum** (forme sévère de **nausées et vomissements** durant la grossesse, pouvant entraîner **déshydratation, perte de poids (> 5%)** et **troubles électrolytiques**)
- Prématurité ou dépassement de terme
- Hypotrophie
- Diabète / HTA
- Césariennes, etc.

Risques pour les femmes (suite)

- Les femmes victimes de violences ont un risque plus élevé de grossesses non désirées
- Demandes d'IVG (interruption volontaire de grossesse) répétées. En effet, elles peuvent rencontrer des difficultés à maîtriser leur contraception du fait des violences.
- **Alors** : ces consultations de demande d'IVG sont l'occasion d'aborder la question des violences conjugales, au même titre que le suivi de grossesse.

DANGERS pour le Fœtus

- **Le fœtus se retrouve en grand danger:**
- Submergé par un stress continu générant une souffrance physiologique cardio-vasculaire et neurologique,
- avec un risque d'avortement en début de grossesse,
- avec 2 fois plus de fausses-couche (Saurel-Cubizolles et al., 1997),
- de mort in-utéro par décollement placentaire,
- d'hémorragie foeto-maternelle (Purwar, 1999),
- avec 37% d'augmentation de risque d'accouchement prématuré
- et 17 % d'augmentation de risque d'hypotrophie à la naissance (Silverman, 2006).

Suite

La femme **enceinte va se retrouver instrumentalisée** par son partenaire : disqualifications répétées, sur tous les aspects de la vie

La femme va développer elle-même du fait des violences subies de **graves troubles psychotraumatiques** avec toutes les conséquences connues : état de stress post traumatique avec mémoire traumatique, conduites d'évitement, hyper-réactivité neurovégétative, conduites dissociantes accompagnées d'une souffrance extrême, ...

Tous ces symptômes la mettent encore plus en danger et la rendent encore plus vulnérable face à son agresseur au fur et à mesure de sa grossesse

Les violences sont responsables aussi d'un mauvais suivi de sa grossesse

Mais aussi de conséquences somatiques liés au stress très préjudiciables pour la grossesse : troubles cardiovasculaires, hypertension artérielle (40 à 60 % d'augmentation de risque), diabète; de conséquences traumatologiques directement liées aux violences et d'un travail et d'un accouchement souvent très difficiles réactivant par la douleur la mémoire traumatique des violences (surtout sexuelles); et enfin après la naissance des conséquences importantes périnatales avec difficultés à allaiter, un post-partum blues et un lien mère-enfant fragilisé.

Suite

CONSEQUENCES PSYCHIQUES :

- psychotraumatisme antérieur ou nouveau
- stress/ auto-mutilations
- anxiété/ dépression
- tentatives de suicide
- blessures physiques, anxiété, dépression, isolement, troubles du sommeil et de l'alimentation
- états de décompensation;

Des conséquences sur les compétences maternelles

- La violence conjugale peut **compromettre et mettre à mal la construction d'un lien mère-enfant solide**.
- Peur d'être un « mauvais » parent, peur de ne pas « bien faire »
- Le femme perd au fur et à mesure ses repères et sa confiance en elle,
- Difficulté pour les soins à l'enfant : stress, évitement, indisponibilité
- Difficultés pour allaitement maternel (difficulté pour le toucher, le contact avec la peau ou difficulté dans contexte de violences conjugales)
- Surinvestissement de l'enfant ou rarement maltraitance (quand il n'y a pas de réflexion/ conscientisation)
- Dépression

La violence conjugale/ les stratégies de l'agresseur

Diffusion interdite sans accord de l'auteur

La violence conjugale : définition

- « La violence conjugale est la violence exercée par un des conjoints sur l'autre, au sein d'un couple, s'inscrivant dans un rapport de domination et se distinguant des disputes conjugales entre individus où chacun.e peut exprimer son point de vue.
- Elle s'exprime par des agressions verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, des menaces, des pressions, des privations ou des contraintes pouvant causer chez la victime des dommages psychologiques, physiques, un isolement social, voire aller jusqu'au féminicide. »

HCSR (haut comité à la santé 2002)

Formes de violences

- **Violence physique** : coups, bousculades, coups dans le ventre ou les seins, bris d'objets, restrictions de sortie.
- **Violence psychologique et verbale** : menaces, insultes, critiques, dénigrement, contrôle des communications et des déplacements.
- **Violence sexuelle** : relations non consenties, menaces d'autres relations sexuelles, imposer des films pornographiques.
- **Violence de contrôle** : limiter les choix liés à l'allaitement, surveiller les activités, interdire de voir la famille ou les amis.
- **Violence financière** : contrôle des dépenses, refus de laisser l'accès à l'emploi.
- **Violence envers les objets** : c'est lancer ou briser des objets, généralement objets auxquels est attachée la victime, défoncer un mur, une porte dans l'intention de terroriser et intimider
- **Violence économique** : c'est contrôler le compte bancaire, voire le supprimer.
- **Violence administrative** : les documents importants et nécessaires sont détenus par le conjoint (pour la scolarité, les impôts, la CAF...), refus de régularisation de titre de séjour

CYCLE DES VIOLENCES



La stratégie de l'agresseur

L'auteur va mettre en place des stratégies afin de mettre la victime sous sa domination

- **Dévaloriser**
- **Instaurer un climat de peur**
- **Inverser la culpabilité**
- **Assurer son impunité / Isoler**

Diffusion interdite sans accord de l'auteur

La grossesse, et les premières semaines/mois du bébé, sont une période à hauts risques

Rappel

- Les études démontrent aujourd'hui qu'un enfant à l'état de fœtus, et nouveau né — c'est-à-dire en plein développement neuronal et psycho affectif — qui est présent lors des violences commises sur sa figure d'attachement (la mère dans le cas présent) risque des conséquences graves.
- Les études montrent que *« Les violences conjugales provoquent du stress de manière précoce chez le bébé à naître . Elles peuvent entraîner des conséquences sur le développement de son cerveau. Ainsi, elles peuvent altérer les fonctions intellectuelles ou physiques, les émotions ou la mémoire.*
- *En effet, le futur bébé est en connexion constante avec sa mère : si celle-ci est en situation de stress chronique intense, son bébé le ressent. Cela peut déjà se sentir dans les mouvements du bébé dans le ventre : agitation ou manque de réaction.*
- *À la suite de cela, il peut être plus à risques de naître de manière prématurée ou avec un petit poids »*

Recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé) :

Pratiquer le questionnement
systématique

Recommandations de l'HAS

Il est recommandé au praticien d'expliquer à la patiente pourquoi on pose des questions sur les violences.

Par exemple « La violence est très courante au sein des familles. Je questionne régulièrement mes patientes à ce sujet car les violences ont un impact négatif sur la santé et sont interdites par la loi. Personne ne devrait avoir à vivre dans la peur de son partenaire. »

Il est recommandé de prendre en considération les enfants du cercle familial : « *Avez-vous peur pour vos enfants ?* ». Ce type de question a une influence importante sur les révélations

HAS 2020 et 2023

Intérêt du dépistage systématique

- ▶ Permet à la femme de sortir de l'isolement et aussi de réaliser qu'elle est victime, de sortir de la culpabilité et de la honte
- ▶ Permet la prévention des conséquences néfastes
- ▶ La reconnaissance est fondamentale pour la « reconstruction »
- ▶ Permet la prévention de la répétition de la maltraitance

Recommandations HAS

Contexte

- **La périnatalité ainsi que le postpartum sont des périodes où le risque de violences au sein du couple est augmenté.** Les actes de violence envers les femmes pendant la grossesse affectent de façon directe et indirecte la mortalité et la morbidité de l'enfant et de sa mère ainsi que le lien mère/enfant. Les enfants témoins de violences sont aussi des victimes directes de celles-ci.

Dépistage : Créer un environnement favorable pour libérer la parole

- Par la mise en place d'un affichage dédié et la distribution de brochures d'information au sein des maternités et cabinets de consultation de grossesse, afin de sensibiliser les femmes et de témoigner de l'implication des professionnels. – Par la formation des professionnels à une écoute bienveillante et à un questionnement ciblé et adapté, et en garantissant la confidentialité Dépister systématiquement les violences

Le dépistage de violences est recommandé chez toutes les femmes enceintes et en postpartum, lors des consultations périnatales (préconceptionnelle, prénatales et postnatale) :

- **questionner en dehors de tout signe d'alerte** en précisant que la question fait partie du suivi de grossesse habituel de toutes les femmes (inclure le questionnement systématique¹ pour le dépistage des violences dans les dossiers de consultation ou d'hospitalisation) ;
- dès la première consultation et de façon réitérée tout au long du parcours de la femme ; – proposer **systématiquement un temps de consultation** où la femme est reçue seule.

Que faire et comment faire : recommandations de la HAS

Le questionnement systématique

- A fait ses preuves
- N'est pas une intrusion même si on questionne l'intimité
- La violence n'est pas toujours clairement identifiée par la victime
- Il n'y a pas forcément de demande d'aide
- Éviter la répétition de l'histoire traumatique
- Rappeler la loi (interdiction des violences)
- Croire la victime et pointer la responsabilité de l'agresseur
- La révélation peut entraîner un sentiment d'impuissance: avoir une stratégie de prise en charge, un réseau.
- La question du **Webinaire HAS/QDM | Violences conjugales, en parler pour mieux les repérer | 22/06/2023**

Exemples de phrases

- « Comment vous sentez-vous à la maison ? »
- « Comment votre conjoint se comporte-t-il avec vous ? »
- « En cas de dispute, cela se passe comment ? »
- « Comment se passent vos rapports intimes ? Et en cas de désaccord ? »
- « Avez-vous peur pour vos enfants ? »
- « Avez-vous déjà été victime de violences (physiques, verbales, psychiques, sexuelles) au cours de votre vie ? »
- « Avez-vous vécu des événements qui vous ont fait du mal ou qui continuent de vous faire du mal ? »
- « Avez-vous déjà été agressée verbalement, physiquement ou sexuellement par votre partenaire ? »
- « Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »
- « Vous êtes-vous déjà sentie humiliée ou insultée par votre partenaire ? »

Il est recommandé de préciser à la patiente que ces questions sont abordées avec toutes les patientes.

Utiliser des outils pour le dépistage

- Questions issues des recommandations HAS 2019 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919_reperage_des_femmes_victimes_de_violences_au_sein_du_couple_texte_recommandations.pdf
- Situation particulière de vulnérabilité : femme enceinte victime de violences au sein du couple - janvier 2024 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411_grossesse_vulnerabilite_fiche_violence_couple_cd_2024_01_11_vd.pdf
- Un support pour questionner la femme = le **violentomètre**, pour évaluer le niveau de violence, qui présente, sous forme de règle graduée et colorée, des comportements types qu'un partenaire peut avoir et qui relèvent ou non de violences
- le questionnaire de dépistage WAST - validé en français : <https://violencesantefemme.fr/wp-content/uploads/2023/05/Questionnaire-WAST-VF-1.pdf>

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

<p>PROFITE Ta relation est saine quand il...</p>	Respecte tes décisions et tes goûts	1
	Accepte tes ami.e.s et ta famille	2
	A confiance en toi	3
	Est content quand tu te sens épanouie	4
	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	5
<p>VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...</p>	T'ignore des jours quand il est en colère	6
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	7
	Rabaisse tes opinions et tes projets	8
	Se moque de toi en public	9
	Te manipule	10
	Est jaloux en permanence	11
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	12
	Franche les textos, mails, applis	13
	Insiste pour que tu envoies des photos intimes	14
	T'isole de ta famille et de tes ami.e.s	15
<p>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Il y a de la violence quand il...</p>	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches	16
	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	17
	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	18
	Menace de se suicider à cause de toi	19
	Te touche les parties intimes sans ton consentement	20
	Menace de diffuser des photos intimes de toi	21
	T'oblige à regarder des films pornos	22
	T'oblige à avoir des relations sexuelles	23
		24

QUESTIONNAIRE WAST

Questionnaire WAST

Ces questions portent sur les 12 derniers mois.

1. En général, comment décririez-vous votre relation avec votre conjoint ?

Très tendue

Assez tendue

Sans tension

2. Comment vous et votre conjoint arrivez-vous à résoudre vos disputes ?

Très difficilement

Assez difficilement

Sans difficulté

3. Les disputes avec votre conjoint font-elles que vous vous sentez rabaissée ou que vous vous sentez dévalorisée ?

Souvent

Parfois

Jamais

4. Les disputes avec votre conjoint se terminent-elles par le fait d'être frappée, de recevoir des coups de pieds ou d'être poussée (bousculée) ?

Souvent

Parfois

Jamais

5. Vous êtes-vous déjà sentie effrayée par ce que votre conjoint dit ou fait ?

Souvent

Parfois

Jamais

6. Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée physiquement ?

Souvent

Parfois

Jamais

7. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous psychologiquement ?

Souvent

Parfois

Jamais

8. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous sexuellement ?

Souvent

Parfois

Jamais

WAST : *Woman Abuse Screening Tool*.

Lorsque le soignant repère une situation de violence : Signalement et mise en sécurité

La loi prévoit que le praticien doit recueillir l'accord de la victime pour faire un signalement (c'est-à-dire la levée du secret médical) auprès du procureur de la République.

Toutefois, cet accord n'est pas nécessaire si la victime est mineure ou s'il s'agit d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique (art. 226-14 du Code pénal). Depuis 2020, la loi autorise aussi le signalement sans le consentement de la victime, lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que la victime se trouve sous l'emprise de l'auteur des violences.

En cas de violences intrafamiliales et en particulier lorsque les mères ne semblent pas en mesure de protéger leurs enfants, une information préoccupante ou un signalement doivent être envisagés.

Mettre à l'abri la victime face à une situation jugée grave et de nature à mettre en danger la victime ou ses enfants :

Des mesures de protection urgentes peuvent être proposées :

- Mettre en sécurité (appeler le 115 ou une association locale qui dispose d'hébergements d'urgence) ou hospitalisation immédiate pour mise à l'abri avec si besoin une admission sous secret ;
- Informer la femme de son droit de quitter le domicile conjugal et de partir avec ses enfants, en signalant son départ à la police ou à la gendarmerie (main courante) ;
- Informer la femme qu'elle peut saisir en urgence le juge aux affaires familiales, même sans dépôt de plainte, pour demander une ordonnance de protection et l'éloignement de l'auteur des violences.
- Sécuriser le retour à domicile : La loi prévoit désormais que par décision de justice la victime puisse conserver le bénéfice du domicile conjugal, l'agresseur s'en retrouvant exclu
- Prévoir une visite du domicile, ainsi qu'un accompagnement social afin de s'assurer des possibilités d'accueil de la mère et de son nouveau-né.

EVALUER LE DANGER : les critères (grille utilisée par la police)

▶ **EVALUER URGENCE : DANGER GRAVE**

- ▶ Menaces de mort
- ▶ Tentative strangulation
- ▶ Présence armes au domicile (a déjà été menacé avec une arme ?)
- ▶ Idées suicidaires (victime ou auteur)
- ▶ ATCD judiciaires de l'agresseur
- ▶ Consommation de produits de l'agresseur
- ▶ Vulnérabilité de la victime(mineur, grossesse, handicap, état dépressif)

▶ **PRISE EN CHARGE SI DANGER**

- ▶ Hospitalisation
- ▶ Mise à l'abri (via ASE, Commissariat, AS, Association)
- ▶ Signalement parquet mineur ou majeur
- ▶ Evaluer/protéger les enfants

- Orienter vers des associations et services hospitaliers :
- CIDFF, associations référentes du département, maisons des femmes de Paris et Ile de France (en province aussi).
- Ne pas rester seul-e
- Construire son réseau

Diffusion interdite sans accord de l'auteur

Merci de votre écoute

Diffusion interdite sans accord de l'auteur



**Les webinaires APPEA
prennent quelques vacances**

**Retrouvez-nous en septembre prochain
pour la saison 7 !**

Bonnes vacances à toutes et tous !